



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Antignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean-Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Bernard BOUVELOT, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle NOËL (Trémouille) à Fabrice MEUNIER (Vebret) Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 22 novembre 2022

---

**20221129028DE**

**RESIDENCE MISSION 2023**

La commission culture du 17 octobre a choisi le projet de création de l'artiste Cécile Gambini pour la résidence mission 2023.

Cette résidence est inscrite dans le cadre de la convention EAC (éducation artistique et culturelle) qui prévoit une résidence mission de 12 semaines réparties de janvier à novembre 2023 comprenant la réalisation d'une œuvre, exposée sur la Piste des Arts dès septembre 2023 et des ateliers de médiation auprès de différents publics : Cécile Gambini est une auteure et illustratrice de littérature jeunesse qui souhaite réaliser sur le territoire une galerie de portraits de la faune locale, mis en scène et habillés à la façon des botanistes du 19<sup>ème</sup> siècle. Cette galerie de portraits réalisés à l'acrylique sur bois ou papier pourrait donner lieu à un ouvrage réalisé en petit tirage.

Dans le cadre de sa résidence, Cécile Gambini animera des ateliers de médiation auprès de différents publics, établissements scolaires, centre de loisirs, CADA de Champagnac, ateliers parents-enfants, ateliers personnes âgées... Elle proposera des ateliers collages sur les plantes imaginaires, la création d'une fresque collective, la création de courriers botaniques...

Le Budget est de 15 000€. Cette résidence est financée dans le cadre de la convention EAC par la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il s'agit pour le Conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer le contrat de résidence avec l'artiste Cécile Gambini.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-241501055-20221129-20221129028DE-DE

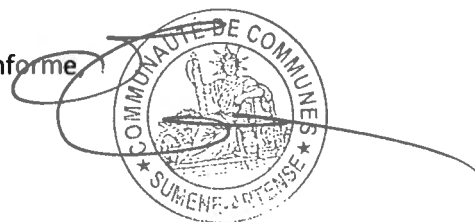
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, décide d'autoriser M. le président à signer le contrat de résidence avec l'artiste Cécile Gambini.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 29 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 01/12/2022

Affichée ou notifiée le 01/12/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-241501055-20221129-20221129028DE-DE